



## Licence d'enseignement

### MANUEL DU STAGE D'ENSEIGNEMENT 2023-2024

#### 1. PRÉSENTATION DU STAGE D'ENSEIGNEMENT

Le stage se déroule en milieu scolaire, dans un cycle précis et dans la discipline de spécialisation du stagiaire. Il vise à développer et à consolider les compétences requises en enseignement de la discipline de spécialisation tant au Complémentaire qu'au Secondaire, ainsi qu'à assurer un lien entre l'université et le milieu de travail.

Le stage est une formation par la pratique fondée sur les principes de la pédagogie de l'alternance, où des temps de formation académique à l'université et des temps de stage sur le terrain sont organisés de manière structurée au sein du programme d'études. Cette approche permet une interaction profonde entre les savoirs théoriques et les savoirs pratiques, entre l'action et la réflexion. Elle favorise, ainsi, la transformation des connaissances formellement acquises en compétences professionnelles en situation.

#### 2. DÉROULEMENT DU STAGE D'ENSEIGNEMENT

Le stage comporte trois phases : **Le séminaire de stage, la phase d'observation et la phase de pratique accompagnée (relecture de pratique).**

Tout au long du semestre et dans les différentes phases de son stage, le stagiaire bénéficie d'un dispositif d'encadrement sous la responsabilité de **l'accompagnateur des stages** avec qui il assure des réunions régulières selon un calendrier prévisionnel.

Au cours de ces réunions, l'étudiant présente à l'accompagnateur des stages, la planification d'une séquence d'enseignement-apprentissage composée d'au moins trois séances relatives au thème qu'il a à aborder dans la prise en charge, où les activités de chaque séance sont bien précisées et réparties dans un tableau synoptique. Après validation de la séquence au niveau du contenu, de la démarche, des méthodes d'enseignement, des outils pédagogiques et des modalités d'évaluation, l'étudiant passe à la pratique et dispense le cours en classe.

### 3. SÉMINAIRE DE STAGE

Le séminaire de stage vise à assurer à tous les stagiaires un accompagnement durant les différentes phases du stage. Il a pour fonction d'initier une réflexion autour du stage, de mettre en commun les pratiques, de partager les expériences et de résoudre les difficultés du métier auxquelles sont confrontés les stagiaires. La présence au séminaire du stage est obligatoire.

### 4. PHASE D'OBSERVATION

La phase d'observation se déroule au sein d'un établissement scolaire. Le stagiaire est accueilli par l'**enseignant-référent**, un enseignant professionnel expérimenté qui le reçoit dans sa classe et le familiarise avec le fonctionnement de l'établissement. Les **heures d'observation** sont réparties de la manière suivante :

- Observation du fonctionnement de l'établissement scolaire
- Réunions de coordination
- Dispositif de tutorat et d'accompagnement professionnel des enseignants
- Observation de classe

#### **4.1. Observation du fonctionnement de l'établissement scolaire**

Le stagiaire tente de réunir un maximum d'informations sur le fonctionnement de l'établissement, de son règlement et de son projet pédagogique. Il s'informe sur les services offerts par l'établissement : bibliothèque, laboratoires, salle d'informatique, auditorium, psychologue scolaire, tableau blanc interactif, Centre d'information et d'orientation. Il observe les rituels de l'école : sonnerie, entrée en classe, sortie, système de sanction adopté par l'établissement. Cette observation permettra au stagiaire de comprendre les particularités du fonctionnement d'un établissement scolaire ainsi que l'influence de l'environnement scolaire sur l'apprentissage.

#### **4.2. Réunions de coordination**

Le stagiaire participe à deux réunions de coordination. Ces réunions lui permettront de :

- Situer clairement la finalité du programme et de saisir la progression des objectifs pédagogiques par cycle et selon la discipline
- Se familiariser avec les programmes et leur transposition en séquences d'apprentissage
- Comprendre la logique qui sous-tend l'organisation d'une séquence d'enseignement ;
- Apprendre à travailler en équipe et à coordonner avec les partenaires de l'école.

#### **4.3. Dispositif de tutorat et d'accompagnement professionnel des enseignants**

Le stagiaire observe et analyse le fonctionnement du dispositif de tutorat mis en place dans l'accompagnement des enseignants. Cette observation lui permet de :

- Repérer la démarche de supervision et d'évaluation du processus d'enseignement-

apprentissage

- Décrire les modalités d'accompagnement des enseignants dans la promotion de pratiques ou projets pédagogiques innovants
- D'illustrer les dynamiques de développement professionnel des enseignants mises en place.

#### 4.4. Observation de classe

L'observation se fait dans les deux cycles complémentaire et secondaire. Le stagiaire assiste, dans chaque classe, à une séquence d'apprentissage (unité d'apprentissage).

- Dans une **première étape**, le stagiaire est initié aux démarches de collecte et d'analyse de données en contexte scolaire, par le biais d'activités d'observation de pratiques d'enseignement.
- Dans une **deuxième étape** au Complémentaire ou Secondaire et en vue de préparer le stagiaire à la prise en charge, l'enseignant-référent lui confie progressivement des tâches ponctuelles (animer une activité, superviser un travail de groupe...) et, si possible, des séances de cours partielles (au moins 20 % de la tâche d'enseignement).

#### 4.5. Évaluation du séminaire : le rapport de stage d'observation

- Description du fonctionnement de l'établissement scolaire
- Participation aux réunions de coordination
- Analyse du dispositif de tutorat et d'accompagnement professionnel des enseignants
- Observation de classe
- Analyse réflexive de l'apport du stage sur la pratique du stagiaire

Le séminaire de stage est validé par **un rapport de stage d'observation**. Il s'agit d'un document personnel (8 à 10 pages environ) dans lequel l'étudiant consigne les différentes étapes du stage d'observation pour ensuite les analyser et porter un regard d'ensemble sur les acquis de la formation par la pratique.

## 5. PHASE DE PRATIQUE ACCOMPAGNÉE

Dans la phase de pratique accompagnée, le stagiaire conçoit, prépare, réalise, analyse et évalue, dans la discipline de spécialisation, une séquence d'enseignement dans une classe précise. Puis il intervient dans cette classe et prend en charge **3 séances** d'enseignement, prestation qui sera évaluée.

Cette prise en charge permet au stagiaire d'explorer les méthodes pédagogiques, de mettre en œuvre des compétences professionnelles en contexte de prise en charge de groupes-classes, et favorise le développement de l'analyse réflexive dans et sur l'action.

A la fin de la phase pratique accompagnée l'étudiant consigne dans un rapport de pratique accompagnée (de 8 à 10 pages environ) les différentes étapes de son intervention en situation d'enseignement, puis il porte un regard réflexif sur les acquis de cette phase.

Suite à la pratique accompagnée, l'étudiant prépare une présentation dans laquelle, il explique le déroulement d'une séance de prise en charge de son choix et explicite son lien avec le programme de la classe choisie, le Curriculum/Bulletin officiel, ainsi qu'avec le parcours éducatif, le socle commun des connaissances, des compétences et de la culture au cas où la pratique aurait lieu au lycée.

## 6. EVALUATION DU STAGE D'ENSEIGNEMENT

**Le stage d'enseignement sera évalué en 4 temps :**

- 1. Visite du terrain par un enseignant expert de la faculté et observation notée selon une grille critériée de la séance de prise en charge.**
- 2. Rapport de la pratique accompagnée notée selon une grille critériée.**
- 3. Rapport de stage d'observation.**
- 4. Prestation orale**
  - *Présentation orale de 10 minutes* prenant appui sur une situation professionnelle. À partir de l'exemple d'une séance de son champ disciplinaire, l'étudiant stagiaire décrit et analyse sa pratique professionnelle. Il soutiendra devant un jury les différentes phases et activités de la séance de prise en charge
  - *Entretien oral de 10 minutes*  
Cet entretien permet d'évaluer la capacité d'analyse, de réflexion et de communication de l'étudiant stagiaire.

Afin de valider son stage, l'étudiant stagiaire doit avoir présenté un rapport de stage qui sera noté à 100% pour la UE Séminaire de stage en enseignement.

La note de la prestation orale constitue 50% de la note de l'UE Stage en enseignement et les 50% qui restent sont répartis entre la séance de prise en charge où l'étudiant stagiaire présente sa prestation en classe devant l'enseignant expert et le rapport de la pratique accompagnée

.....